

<b>Numéro</b>	<b>DL230313-LR01</b>	
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales – Décisions budgétaires	
<b>Objet</b>	Budget primitif 2023	

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 25 mars 2023 à L'illiade

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq mars à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Jean-Louis KIRCHER
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Monsieur Rémy BEAUJEU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME  
Directeur Général des Services

---

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	17 mars 2023
Date de publication délibération :	30 mars 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 mars 2023

---

<b>Numéro</b>	<b>DL230313-LR01</b>	1/4
<b>Matière</b>	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

---

## **II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE**

---

### **7. BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Pour la Ville d'Illkirch, les crédits sont votés par nature au niveau des chapitres budgétaires globalisés. Le budget comporte également des chapitres "opérations d'équipement" votés.

Cette année, le budget primitif reprend par anticipation les résultats de clôture qui seront présentés dans le cadre du vote du compte administratif 2022, ainsi que les restes à réaliser 2022 reportés en 2023. Cela permet à la Ville d'utiliser les réserves dont elle dispose afin de les investir dans un budget résolument tourné vers l'avenir.

<b>Numéro</b>	<b>DL230313-LR01</b>	2/4
<b>Matière</b>	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

Cette reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif 2023 conduit également à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il y a plus de recettes que de dépenses. Les articles L 1612-6 et L 1612-7 du code général des collectivités prévoient bien ce cas de figure.

**Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessous :**

**Section de fonctionnement**

DÉPENSES	BUDGET PRIMITIF 2023
011 CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	6 776 615,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILÉES	14 500 000,00
014 ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	50 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 967 200,00
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 293 815,00</b>
66 CHARGES FINANCIÈRES	311 000,00
67 CHARGES SPÉCIFIQUES	10 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 614 815,00</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	62 880,07
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 356 597,93
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 419 478,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 034 293,00</b>

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2023
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	460 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 163 200,00
73 IMPÔTS ET TAXES (sauf le 731)	5 686 200,00
731 FISCALITÉ LOCALE	16 839 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 213 893,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	667 000,00
<b>SOUS-TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>28 029 293,00</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	4 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
<b>RECETTES RÉELLES</b>	<b>28 034 293,00</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>-</b>
R 002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	4 490 628,81
<b>TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 524 921,81</b>

<b>Numéro</b>	<b>DL230313-LR01</b>	3/4
<b>Matière</b>	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

## Section d'investissement

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2023			
DEPENSES	BP 2023	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	244 000,00	179 654,62	423 654,62
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	228 450,00	71 682,05	300 132,05
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 065 803,00	446 861,99	1 512 664,99
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 529 500,00	388 953,30	2 918 453,30
201402 ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	5 007 731,28		5 007 731,28
201901 HALL DES SPORTS	1 500 000,00		1 500 000,00
201903 MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS	500 000,00		500 000,00
201904 ZS SCHWEITZER TRIBUNE VESTIAIRE	300 000,00	13 908,00	313 908,00
202102 SKATE PARK	-	7 598,45	7 598,45
202103 HOTEL DE POLICE	-	3 674,28	3 674,28
202104 TERRAIN CRIG	-	24 931,50	24 931,50
202105 FORUM	-	1 745,76	1 745,76
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>11 375 484,28</b>	<b>1 139 009,95</b>	<b>12 514 494,23</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 517 500,00		1 517 500,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000,00		4 000,00
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>1 521 500,00</b>	<b>-</b>	<b>1 521 500,00</b>
45... OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)			-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 896 984,28</b>	<b>1 139 009,95</b>	<b>14 035 994,23</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	-	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00		500 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000,00</b>	<b>-</b>	<b>500 000,00</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 396 984,28</b>	<b>1 139 009,95</b>	<b>14 535 994,23</b>

<b>Numéro</b>	<b>DL230313-LR01</b>	4/4
<b>Matière</b>	7.1.Finances locales - Décisions budgétaires	

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2023			
RECETTES	BP 2023	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 130 300,00		2 130 300,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00		1 500 000,00
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 630 300,00</b>	-	<b>3 630 300,00</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (auf 1068)	1 000 000,00		1 000 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALIS2S	-		-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 200,00		2 200,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-		-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-		-
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-		-
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 002 200,00</b>	-	<b>1 002 200,00</b>
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)			-
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 632 500,00</b>	-	<b>4 632 500,00</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 880,07		62 880,07
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 356 597,93		2 356 597,93
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00		500 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 919 478,00</b>	-	<b>2 919 478,00</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 487 680,90	-	15 487 680,90
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 039 658,90</b>	-	<b>23 039 658,90</b>

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

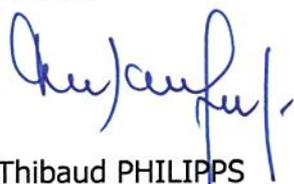
**Pour : 27**

**Contre : 6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice

**Abstention : 1** GENDRAULT Pascale

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Accusé de réception en préfecture  
067-216702183-20230325-DL230313-LR01-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2023



---

# NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

---

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (= le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. C'est le cas pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden à l'adresse suivante : <http://www.illkirch.eu/votre-collectivite/finances-et-fiscalite/>

Le présent document a vocation à répondre à ces différentes obligations.

# Table des matières

Le budget Primitif 2023 : un budget lucide et responsable .....	1
I. La reprise anticipée des résultats 2023.....	3
II. La section de fonctionnement .....	4
▶ Vu d'ensemble de la section de fonctionnement.....	4
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement .....	6
▶ Les recettes réelles de fonctionnement .....	10
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement .....	14
III. La section d'investissement.....	15
▶ Vue d'ensemble de la section d'investissement.....	15
▶ Les recettes réelles d'investissement hors équipement .....	16
▶ Une politique d'investissement soutenue .....	16
▶ Le financement des investissements .....	17
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement.....	18
IV. La situation de la dette au 1er janvier 2023.....	19
V. Le tableau financier du budget primitif 2023 .....	20
VI. Présentation fonctionnelle du budget primitif 2023.....	22
ANNEXES.....	23
▶ État détaillé des propositions d'investissement 2023 :.....	24
▶ Récapitulatif des inscriptions budgétaires 2023 liées à la démarche environnementale .....	26
▶ Récapitulatif des inscriptions budgétaires 2023 liées à la culture et à l'animation .....	28
▶ Ratios financiers du BP 2023 (maquette budgétaire M14) .....	29

## Le budget Primitif 2023 : un budget lucide et responsable

Le constat est criant. La Ville va devoir se confronter à une période extrêmement difficile pour les finances locales qui conduira inéluctablement à un changement de paradigme dans ses pratiques de gestion. Concrètement, à périmètre constant et à service public équivalent, la Ville a vu ses charges de fonctionnement bondir de plus 1 650 K€ de budget à budget, avec :

- ✓ l'explosion des coûts de l'énergie qui impacte directement la Ville avec une évolution entre le Budget Primitif 2022 et le Budget Primitif 2023 de près de 1 Million d'euros (+ 992 K€ de BP à BP pour les dépenses d'électricité, gaz, combustibles et carburants). Cela représente plus du quart de la capacité d'autofinancement nette de la Ville au Compte administratif prévisionnel 2022 (3,7 M€ = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement - remboursement de notre dette). Sans le dispositif de protection mis en place par l'État (chiffré à 320 K€), la hausse des prix de l'énergie représenterait plus du tiers de cette CAF nette, réduisant d'autant la capacité à investir de la Ville. Le choc est réel, il est brutal.
- ✓ l'augmentation de 17 % du prix de l'assiette pour la restauration scolaire entre janvier et novembre 2022 (de 5,69 € à 6,64 €), avec un impact global de 200 K€ prévu au BP 2023, au vu des effectifs actuels fréquentant les structures.
- ✓ les augmentations du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires décidées par le législateur (+ 3,5 % au 1er juillet 2022) ont également un impact important pour les finances de nos collectivités. Pour la Ville, ces deux hausses représenteront au budget 2023 un montant supplémentaire de 460 K€ par rapport au budget primitif 2022.

Plus globalement, nous assistons à une augmentation sensible du prix des matériaux avec des impacts préoccupants sur le coût d'entretien des bâtiments, mais également sur les grands projets d'investissement.

Pour faire face à ce contexte, la majorité municipale a construit le budget 2023 avec lucidité et esprit de responsabilité. Il a été primordial de prendre le temps d'identifier les paramètres et les contraintes, de réinterroger et mettre en balance les objectifs, d'actualiser les projections et les programmes, et surtout, de veiller à préserver la soutenabilité financière des choix réalisés.

Après un travail collectif mené depuis l'été dernier, le budget 2023 se traduira par des choix politiques forts :

- ✓ la préservation d'un service public de qualité rendu à la population avec les moyens accordés aux services municipaux pour réaliser leurs missions dans de bonnes conditions ;
- ✓ la préservation du pouvoir d'achat des Illkirchoises et aux Illkirchois, avec le respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et la prise en charge intégrale par la ville en 2023 des augmentations de prix impactant les services municipaux (= aucune augmentation des tarifs municipaux à l'usager en 2023).
- ✓ La préservation du montant des subventions versées aux associations ;
- ✓ La maintien et l'actualisation d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, afin d'en assurer la soutenabilité financière, de prioriser les projets et opérations permettant d'accompagner la transition énergétique du territoire, tout en gardant le cap des objectifs fixés. Un choix lucide et responsable qui conduit à l'inscription d'une enveloppe d'investissement importante, avec près de 11,4 M€ qui seront proposés au Budget Primitif 2023.
- ✓ Un recours à l'emprunt ciblé, afin de financer le projet de modernisation de l'éclairage public dans une démarche vertueuse, permettant à la Ville de bénéficier d'un taux bonifié par rapport aux conditions de marché tout en préservant ses ratios de solvabilité ;
- ✓ Au global, grâce à une préparation budgétaire exigeante, la préservation de la santé financière de la Ville avec des ratios de solvabilité maintenus à un bon niveau malgré un contexte difficile (2 735 K€ d'épargne de gestion, 2 419 K€ de capacité d'autofinancement et une capacité de désendettement de 3,5 années au BP 2023).

## I. La reprise anticipée des résultats 2023

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Il prévoit néanmoins que le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En effet, la reprise anticipée des résultats 2022 permet d'avoir une meilleure lisibilité de la situation financière et des équilibres budgétaires de la Ville, au regard des exécutions passées et des prévisions à venir. Elle permet également de mettre en œuvre un choix fort de la majorité municipale, qui consiste à investir les résultats passés dans une politique ambitieuse pour l'avenir du territoire.

Au vu du résultat constaté à la fin des opérations de clôture d'exercice 2022, cette reprise anticipée conduit à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement sur le budget principal. Il y a plus de recettes que de dépenses. Nous constatons un fait identique en section d'investissement. Cette situation provient du report des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023. Les articles L 1612-6 et L1612-17 du code général des collectivités prévoient bien ce cas de figure.

Concrètement, cela se traduit par l'inscription au budget primitif 2023 d'un montant de 4 491 K€ en recettes de fonctionnement sous la ligne codifiée 002, qui correspond à l'excédent de fonctionnement 2022 (solde positif disponible de la section de fonctionnement). Nous retrouvons également un montant de 15 488 K€, à inscrire sur la ligne budgétaire codifiée 001, (solde d'exécution de la section d'investissement reporté), en recettes d'investissement

Sont également repris au Budget Primitif 2023, les restes à réaliser de la section d'investissement, soit un montant de 1 139 K€ en dépenses.

Voici le tableau récapitulatif de la reprise anticipée des résultats 2023 :

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2022
Recettes de l'exercice (a)	29 786 765,60
Dépenses de l'exercice (b)	27 296 136,79
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)</b>	<b>2 490 628,81</b>
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002 en recettes) (d)	2 000 000,00
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	0,00
<b>Résultat de fonctionnement à affecter (F=c+d)</b>	<b>4 490 628,81</b>

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2022
Recettes de l'exercice (a)	7 267 074,96
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001 en recettes) (b)	16 539 499,57
<b>Total des recettes d'investissement (c = a+b)</b>	<b>23 806 574,53</b>
Dépenses de l'exercice (d)	8 318 893,63
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001 en dépenses) (e)	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement (f = d+e)</b>	<b>8 318 893,63</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si &lt; 0, en recettes si &gt; 0) - (g= c-f)</b>	<b>15 487 680,90</b>
Restes à réaliser en recettes (h)	0,00
Restes à réaliser en dépenses (i)	1 139 009,95
<b>Solde des restes à réaliser 2022 qui seront reportés sur 2023 ( j= i-h)</b>	<b>-1 139 009,95</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement 2022 (k=g+j)</b>	<b>0,00</b>

Affectation du Résultat de fonctionnement	2022
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2022 (compte 1068)	0,00
- Dotation complémentaire en investissement (compte 1068)	0,00
- Report à nouveau en fonctionnement (mise en réserve- ligne 002)	4 490 628,81

## II. La section de fonctionnement

### ► *Vu d'ensemble de la section de fonctionnement*

Il est rappelé que le 7 avril 2022, après avis du comptable public, le conseil municipal a adopté l'expérimentation du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, à compter du 1er janvier 2023. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1er janvier 2024 à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs.

La nouvelle nomenclature M57 transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements.

Le passage au référentiel M57 implique la disparition ou la création de nouveaux articles et chapitres budgétaires, par rapport à la nomenclature M14. En raison de cette bascule, et de manière exceptionnelle cette année, la maquette budgétaire officielle ne fera pas apparaître d'antériorité. Ainsi, les comparaisons avec les exercices antérieurs pourront être parfois plus difficile à appréhender. En attendant que les inscriptions comptables se stabilisent dans ce nouveau référentiel, les notes et rapports de présentation auront vocation à permettre les comparaisons entre exercices, de manière transparente et pédagogique pour le lecteur.

Au Budget Primitif 2023, les dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 28 034 K€. Les recettes de fonctionnement, après reprise anticipée du résultat de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2022 (4 491 K€), atteignent quant à elles un montant total de 32 525 K€. La section de fonctionnement est donc présentée en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses).

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2023
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 776 615,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	14 500 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	50 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 967 200,00
<b>SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 293 815,00</b>
66 CHARGES FINANCIERES	311 000,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 614 815,00</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	62 880,07
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 356 597,93
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 419 478,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 034 293,00</b>

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2023
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	460 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 163 200,00
73 IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	5 686 200,00
731 FISCALITE LOCALE	16 839 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 213 893,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	667 000,00
<b>SOUS-TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>28 029 293,00</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	4 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>28 034 293,00</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>-</b>
R 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	4 490 628,81
<b>TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 524 921,81</b>

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent pour leur part à 25 615 K€ et progressent de budget à budget avec une évolution de + 2,2 %, soit + 543 K€ (DM non comprises).

Les dépenses de gestion sont également orientées à la hausse avec une évolution de + 2,6 % par rapport au budget primitif 2022 (DM non comprises), soit une hausse de 645 K€.

Ces évolutions restent inscrites dans un contexte inflationniste important. Dans le détail, nous retrouvons :

**Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 6 777 K€ ; + 18,3 % ; + 1 048 K€**

Les charges à caractère général, qui représentent 26,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, progressent de 18,3 % de budget à budget, soit un montant de + 1 048 K€. Elles atteignent un montant de 6 777 K€ contre 5 729 K€ au BP 2022 (5 835 K€ enregistrés au CA prévisionnel 2022).

Les charges à caractère général se répartissent en quatre familles présentées ci-dessous :

✓ L'achat de matières et fournitures : 2 650 K€ (1 681 K€ au budget 2022)

Cette famille regroupe les postes de dépenses suivants : Eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, autres fournitures non stockées, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, vêtements de travail, fournitures administratives, livres et fournitures scolaires.

Les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul, carburant) représentent 29,4 % du chapitre en 2023 et 7,8 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'établissent à 1 992 K€.

Les dépenses d'eau s'élèveraient à 47 K€ (- 3 K€ de BP à BP, + 17 K€ par rapport au CA 2022 provisoire). Les frais d'énergie (électricité, gaz) atteignent 1 815 K€ et sont en très forte progression (+ 945 K€ par rapport au budget 2022 et + 714 K€ par rapport au CA 2022 envisagé).

Sur ce montant, les dépenses d'électricité sont prévues pour 1 060 K€ au BP 2023 contre un montant de 595 K€ au BP 2022, soit une hausse de + 465 K€ (+ 78,15 %). Pour mémoire, cette évolution tient compte du dispositif mis en place par l'État pour limiter la hausse des coûts de l'électricité. Ce dernier représente une économie pour la ville qui a été évaluée à 320 K€.

Les dépenses de gaz progressent pour leur part de 475 K€, passant de 275 K€ inscrits au BP 2022 à 750 K€ enregistrés au BP 2023, soit une évolution de 172,73 %.

Les frais de combustibles et carburants s'élèvent à 130 K€. Ils sont également orientés à la hausse avec une évolution de + 47 K€ de budget à budget (+ 44 K€ par rapport au réalisé 2022).

✓ Les services extérieurs : 3 149 K€ au BP 2023 (3 028 K€ au BP 2022)

Nous retrouvons sous cette famille les dépenses suivantes : les contrats de prestations de services, locations, charges locatives, entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, bois et forêts, matériel roulant et autres biens mobiliers, maintenance, primes d'assurances, études et recherches, documentation, versements à des organismes de formation, frais de colloques et séminaires et autres frais divers.

✓ Autres services extérieurs : 866 K€ au BP 2023 (923 K€ au BP 2022)

Ces dépenses retracent les honoraires, les frais d'actes et contentieux, les annonces et insertions, les fêtes et cérémonies, les catalogues et imprimés, les publications, les transports, les réceptions, les frais d'affranchissement, les frais de télécommunication, les services bancaires, les cotisations, les frais de gardiennage et les frais de nettoyage.

✓ Impôts, taxes et versements assimilés : 111 K€ au BP 2023 (97 K€ au BP 2022)

Sous ce poste, nous retrouvons les taxes foncières, les impôts directs, les taxes et impôts sur les véhicules et autres impôts.

**Les Charges de personnel (Chapitre 012)<sup>1</sup>: 14 500 K€ ; + 0,4 % ; + 58 K€**

Les charges de personnel s'élèvent à 14 500 K€ au BP 2023. Elles restent relativement stables par rapport au BP 2022, avec une évolution de + 0,4 %, soit +58 K€. Elles représentent 56,6 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre une moyenne nationale de 62,3 % pour les communes appartenant à la même strate démographique.

À noter qu'un montant de 460 K€ est inscrit en recettes de fonctionnement, au titre des remboursements sur rémunérations. Ainsi, les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunérations, sont donc de 14 040 K€.

<sup>1</sup> Un descriptif complet de l'évolution de ce chapitre est inséré dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2023, conformément à la réglementation en vigueur.

## Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65): 3 967 K€ ; - 9,8 % ; - 430 K€ ;

Les autres charges de gestion courante représentent 15,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont inscrites pour un montant de 3 967 K€ au BP 2023 (4 397 K€ au BP 2022). Elles sont donc orientées à la baisse avec une évolution de - 9,8 % (- 430 K€). Ce chapitre retrace essentiellement des subventions de fonctionnement à verser (90 % du chapitre). Or, le montant global des subventions de fonctionnement prévu au BP 2023 s'élève à 3 567 K€ contre 4 021 K€ en 2022.

Cette évolution s'explique principalement par la diminution du prix payé par la ville dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance, en raison notamment d'un changement dans les modalités de versement des aides aux structures de la petite enfance. En effet, ces dernières seront désormais versées directement aux structures ce qui conduit mécaniquement à une baisse du coût pris en charge par la Ville. En revanche, la ville sera amenée à constater une baisse de ces recettes sous le chapitre des subventions perçues.

En parallèle et suite à une demande du délégataire, le montant versé par la Ville dans le cadre de la délégation de service public relative à l'exploitation de l'Illiad et de La Villa a été revu à la baisse, afin d'être au plus proche des conditions réelles d'exploitation et du besoin des structures.

Ainsi, nous retrouvons dans le détail:

- Subvention pour la société publique locale L'Illiad : 1 900 K€ (2 021 K€ au BP 2022 et 1 902 K€ au CA 2022)
- Subventions sportives : 215 K€ (215 K€ en 2022)
- Subventions développement social urbain : 13,5 K€ (11 K€ au BP 2022)
- Subventions associations culturelles : 50,4 K€ (50,4 K€ en 2022 et 16,2 K€ au BP 2021)
- Subventions développement durable : 5 K€ (8,2 K€ au BP 2022)
- Subventions pour les écoles : 8,5 K€ (montant identique à celui de 2022)
- Subventions jeunesse : 43,5 K€ (43,5 K€ en 2022)
- Subventions structures petite enfance (dont DSP): 934 K€ (1 330 K€ en 2022)
- Subvention Centre communal d'action sociale : 239 K€ (172 K€ en 2022)
- Subvention Groupement d'actions sociales / CNAS : 70 K€ (identique au montant de 2022)
- Subvention amicale du personnel : 56,9 K€ (55,4 K€ en 2022)
- Subventions diverses associations : 31 K€ (33,5 K€ en 2022)

Les dépenses relatives aux indemnités des élus ainsi qu'à leurs frais de mission et de formations sont également enregistrées sous ce chapitre budgétaire. Elles s'établissent au total à 321 K€ en 2023, un montant identique à celui inscrit au budget 2022.

**Atténuation de produit (Chapitre 014) : 50 K€ ; - 37,5 % ; - 30 K€**

Ce chapitre comptabilise le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 50 K€ (contre 80 K€ inscrits au BP 2022 et 36 K€ comptabilisés finalement en 2022).

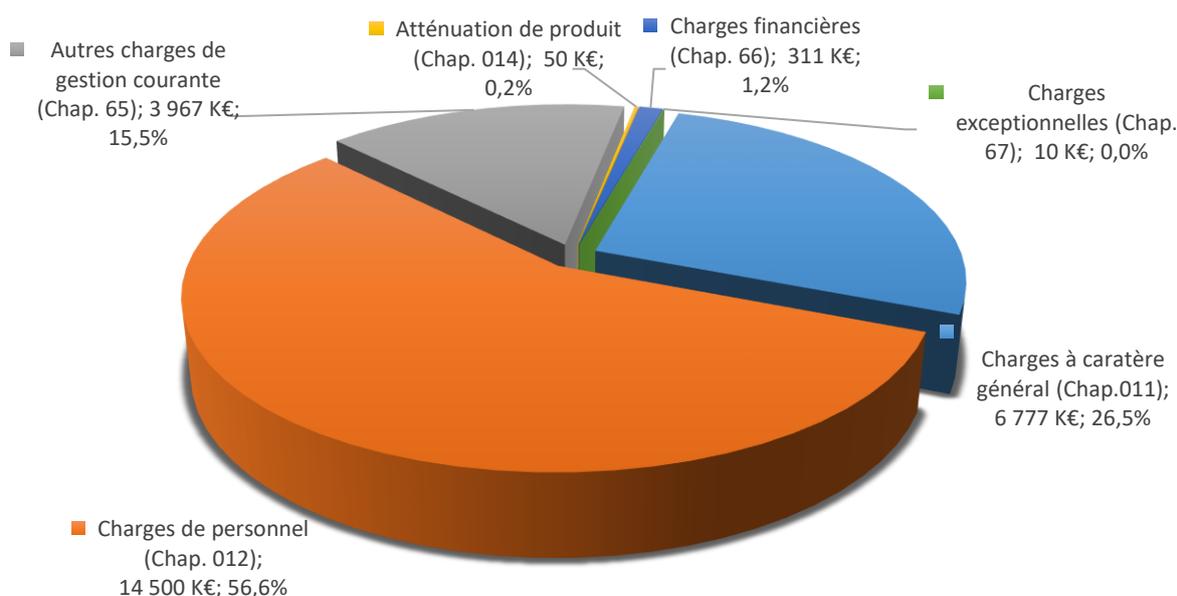
**Les Charges financières (Chapitre 66): 311 K€ ; - 19,2 % ; - 74 K€ ;**

Les charges financières sont orientées à la baisse grâce au désendettement de la Ville. Elles s'élèvent à 311 K€, en diminution de 74 K€ par rapport à 2022.

**Les Charges Spécifiques (Chapitre 67): 10 K€ ; - 28 K€**

Les charges spécifiques, anciennement charges exceptionnelles deviennent marginales avec le changement de nomenclature. Elles se portent à 10 K€ et retracent désormais la seule provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.

#### Distribution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2023



## Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2023

Dépenses réelles de fonctionnement (K €)	BP	CA Prev	BP	BP 2023 / BP 2022	BP 2023- BP 2022	Structure BP 2023
	2 022	2022	2023			
<b>▶ Charges à caractère général (Chap.011)</b>	<b>5 729</b>	<b>5 835</b>	<b>6 777</b>	<b>18,3%</b>	<b>1 048</b>	<b>26,5%</b>
- Fluides (Eaux et Assainissements)	50	30	47	-5,6%	-3	0,2%
<b>- Fluides (Energie, électricité, gaz)</b>	<b>870</b>	<b>1 101</b>	<b>1 815</b>	<b>108,6%</b>	<b>945</b>	<b>7,1%</b>
- Fluides (combustible et carburant)	84	86	130	55,6%	47	0,5%
- Autres Fournitures (comptes 60623 à 6068)	678	675	657	-3,0%	-20	2,6%
- Contrat de prestation de services (611)	872	782	1 053	20,7%	180	4,1%
- Locations	256	215	265	3,2%	8	1,0%
- Entretien et réparation (Terrains, Bâtiments, matériel)	761	767	598	-21,4%	-163	2,3%
- Maintenance	387	333	424	9,6%	37	1,7%
- Assurance	99	109	109	10,1%	10	0,4%
- Autres frais divers (compte 6188)	468	590	523	11,7%	55	2,0%
- Frais d'affranchissements et de télécommunication	127	141	136	6,9%	9	0,5%
- Frais de gardiennages et de nettoyage des locaux	319	334	322	0,7%	2	1,3%
- Autres charges à caractère général	758	671	699	-7,9%	-60	2,7%
<b>▶ Charges de personnel (Chap. 012)</b>	<b>14 443</b>	<b>14 140</b>	<b>14 500</b>	<b>0,4%</b>	<b>58</b>	<b>56,6%</b>
<b>▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)</b>	<b>4 397</b>	<b>4 236</b>	<b>3 967</b>	<b>-9,8%</b>	<b>-430</b>	<b>15,5%</b>
- Indemnité des élus + Cotisations + formations	321	323	321	0,0%	0	1,3%
- Subvention versées au CCAS	172	172	239	39,0%	67	0,9%
- Subvention versée à la SPL l'Illiad (DSP)	2 021	1 902	1 900	-6,0%	-121	7,4%
- Subventions versées aux associations +DSP petite enfance	1 828	1 817	1 427	-21,9%	-401	5,6%
- Autres charges de gestion	55	23	80	44,9%	25	0,3%
<b>▶ Atténuation de produit (Chap. 014)</b>	<b>80</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>-37,5%</b>	<b>-30</b>	<b>0,2%</b>
<b>▶ Charges financières (Chap. 66)</b>	<b>385</b>	<b>336</b>	<b>311</b>	<b>-19,2%</b>	<b>-74</b>	<b>1,2%</b>
<b>▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)</b>	<b>38</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>-73,8%</b>	<b>-28</b>	<b>0,0%</b>
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>24 649</b>	<b>24 248</b>	<b>25 294</b>	<b>2,6%</b>	<b>645</b>	<b>98,7%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>25 072</b>	<b>24 596</b>	<b>25 615</b>	<b>2,2%</b>	<b>543</b>	<b>100,0%</b>

### ▶ Les recettes réelles de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 28 034 K€. Il progresse de + 1,8 %, soit + 486 K€ par rapport au budget primitif 2022 (DM non comprises).

De leur côté, les recettes de gestion progressent également avec une évolution de + 2,5 % par rapport au budget primitif 2022, soit + 687 K€.

Les évolutions chapitre par chapitre sont :

**Les Produits des services et du domaine (Chapitre 70): 1 163 K€ ; + 5,5 % ; + 61 K€ ;**

Ce chapitre progresse de 61 K€ (+ 5,5 %) pour atteindre 1 163 K€. Il représente 4,1 % des recettes réelles de fonctionnement et comporte en 2023 les recettes suivantes :

- Produits des concessions cimetières : 6 K€

- Inscriptions centre d'accueil maternel : 70 K€
- Inscriptions centre de loisirs post scolaire : 115 K€
- Inscriptions restauration scolaire : 480 K€
- Redevance mise à disposition cuisine salle des fêtes : 20 K€
- Inscriptions sport et vacances : 12 K€
- Inscriptions centre de loisirs sans hébergement : 200 K€
- Inscriptions centre socio-culturel : 21 K€
- Régie publicité d'Infograff : 30 K€
- Redevance d'occupation du domaine public – Site la Gravière : 170 K€ dont 135 K€ au titre de la redevance fixe
- Autres produits divers : 239 K€.

Les Impôts et taxes (Chapitre 731 et 73): 22 525 K€ ; + 6,3 % ; + 1 345 K€ ;

Ces deux chapitres<sup>2</sup> représentent 80,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils évoluent de manière dynamique entre 2022 et 2023, avec une progression de 1 345 K€, soit + 6,3 %.

Dans le détail, nous retrouvons :

Recettes réelles de fonctionnement (K €)	BP	CA Prev	BP	BP 2023 / 2022	BP 2023- BP 2022
	2022	2022	2023		
<b>► Produit fiscal (Chapitres 73 et 731)</b>	<b>21 180</b>	<b>22 225</b>	<b>22 525</b>	<b>6,3%</b>	<b>1 345</b>
- Produit fiscalité directe locale ( Impôts directs locaux)	13 640	14 127	15 000	10,0%	1 360
- Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	966	1 463	1 000	3,5%	34
- Taxe sur la consommation finale d'électricité	498	537	500	0,4%	2
- Droits de place et taxe locale sur la publicité	209	216	169	-19,1%	-40
- Attribution de compensation	5 273	5 272	5 272	0,0%	0
- Dotation de solidarité communautaire	426	426	411	-3,5%	-15
- Autre produit fiscal	169	184	173	2,4%	4

Comme nous pouvons le constater, cette hausse est issue de la fiscalité directe locale. Le produit de cette dernière connaît une évolution de + 1 360 K€ de Budget à Budget pour atteindre 15 000 K€, et cela, sans augmentation des taux d'imposition. L'hypothèse retenue d'évolution des bases est de + 7,1 %, prenant en compte la revalorisation forfaitaire des bases pour 2023. Pour mémoire, le dispositif de revalorisation des valeurs locatives qui s'effectuait par amendement pendant l'examen de la loi de finances a été modifié. À compter de 2018, la revalorisation est désormais égale au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ce dernier a connu un taux

<sup>2</sup> La nomenclature M 57 distingue un chapitre 731 retraçant les recettes issues de la fiscalité directe locale, et un chapitre 73 retraçant les autres recettes fiscales. Dans un souci de comparaison entre exercice, il est proposé dans un premier temps d'analyser les évolutions sur l'ensemble du chapitre 73 comme il apparaissait en M14.

de variation, entre novembre 2021 et novembre 2022 de + 7,1 % (Pour mémoire, l'évolution de ce coefficient était de 3,4 % en 2022). Voici dans le détail, les prévisions retenues pour le BP 2023 :

Intitulé	Prévisions budgétaires 2022	2022 Etat 13: RC	Prévisions budgétaires 2023	Ecart BP 2022: CA 2022	Evol BP 2023: CA 2022
Taxe d'habitation (à compter de 2021 sur les résidences secondaires et locaux non affectés à l'habitation)	13 640 000	195 662	209 500	13 838	7,1%
Taxe foncière sur les propriétés bâties		12 614 982	13 440 000	825 018	6,5%
Effet du COCO		1 222 571	1 292 000	69 429	5,7%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		54 776	58 500	3 724	6,8%
Rôle complémentaire		38 593			
Total compt@3111- fiscalité directe locale	13 640 000	14 126 584	15 000 000	873 416	6,2%

A contrario, on constate une baisse des recettes attendues de la TLPE (-10 K€) et des droits de place (- 30 K€). Ces derniers diminuent en raison de la baisse des redevances pour occupation du domaine public liées aux chantiers de construction.

**Les dotations et participations reçues (Chapitre 74): 3 214 K€ ; - 18,6 % ; - 732 K€ ;**

Les dotations et participations reçues sont prévues pour un montant de 3 214 K€. Elles sont donc envisagées en baisse avec une évolution de - 18,6 % (- 732 K€). Cette diminution provient d'une part, du changement du cadre contractuel de financement de la Caf, avec la clôture du contrat enfance jeunesse qui a conduit à percevoir des recettes complémentaires en 2022, et d'autre part, du versement des prestations petite enfance directement aux structures d'accueil (cf supra). La dotation forfaitaire est reconduite à son montant 2022 (1 006 K€). La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresserait de 15 K€ pour s'établir autour de 375 K€. Les compensations fiscales sont enregistrées pour un montant de 854 K€ contre 778 K€ au BP 2022 (839 K€ au CA 2022). L'ensemble du chapitre représente 11,5 % des recettes réelles de fonctionnement du BP 2023.

Ligne par ligne, nous retrouvons :

- Allocations compensatrices : taxe d'habitation / taxes foncières / dotation unique fiscalité professionnelle : 854 K€
- Dotation forfaitaire : 1 006 K€
- Dotation de solidarité urbaine : 375 K€
- Participation conseil départemental - centre socio-culturel (CSC) : 53 K€
- Subvention CAF enfance jeunesse : 735 K€ (1 567 K€ au BP 2022)
- Participation CTS espaces verts du Tram : 7 K€
- Subventions Eurométropole - Culture : 136 K€
- Produits divers : 48 K€

Les Autres produits de gestion courante (Chapitre 75): 667 K€ ; + 3,1 % ; + 20 K€ ;

Les autres produits de gestion évoluent positivement de BP à BP (667 K€ ;+ 3,1 % ; + 20 K€), notamment sous l'effet de la progression du produit issu des loyers (182 K€ ; + 34 K€). Il représente 2,4 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les Produits financiers (Chapitre 76): 4 K€ ;

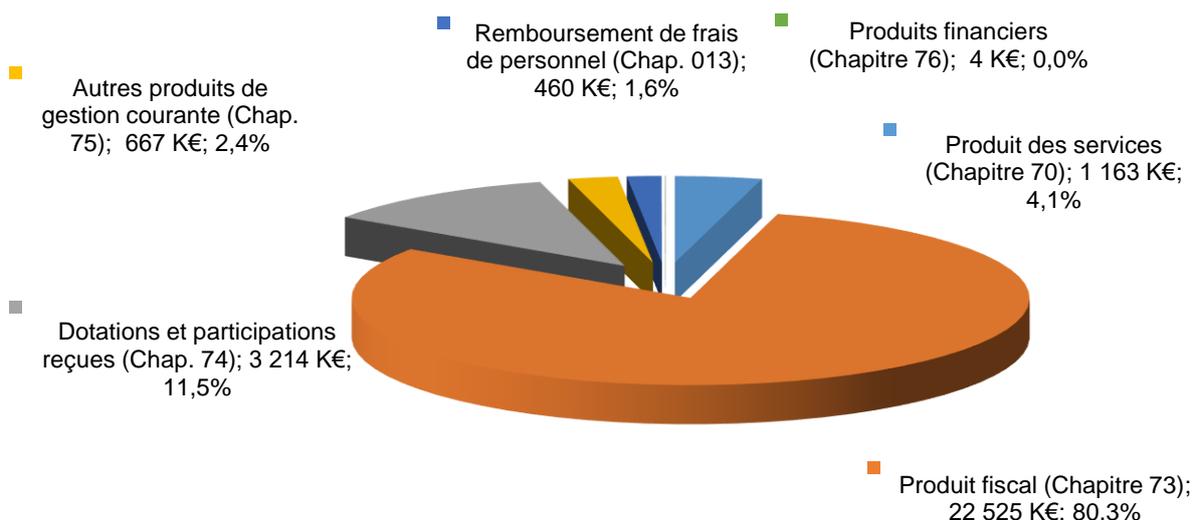
On retrouve sous ce chapitres les dividendes perçus par la Ville au titre des participations qu'elle détient dans certains organismes (Electricité de Strasbourg Réseaux et SACICAP-Alsace Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété)

Les Produits spécifiques (Chapitre 77): 1 K€ ;

### Récapitulatif recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2023

Recettes réelles de fonctionnement (K €)	BP	CA Prev	BP	BP 2023 / BP 2022	BP 2023- BP 2022	Structure BP 2023
	2022	2022	2023			
<b>► Produit fiscal (Chapitres 73 et 731)</b>	<b>21 180</b>	<b>22 225</b>	<b>22 525</b>	<b>6,3%</b>	<b>1 345</b>	<b>80,3%</b>
- Produit fiscalité directe locale ( Impôts directs locaux)	13 640	14 127	15 000	10,0%	1 360	53,5%
- Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	966	1 463	1 000	3,5%	34	3,6%
- Taxe sur la consommation finale d'électricité	498	537	500	0,4%	2	1,8%
- Droits de place et taxe locale sur la publicité	209	216	169	-19,1%	-40	0,6%
- Attribution de compensation	5 273	5 272	5 272	0,0%	0	18,8%
- Dotation de solidarité communautaire	426	426	411	-3,5%	-15	1,5%
- Autre produit fiscal	169	184	173	2,4%	4	0,6%
<b>► Dotations et participations reçues (Chap. 74)</b>	<b>3 946</b>	<b>4 133</b>	<b>3 214</b>	<b>-18,6%</b>	<b>-732</b>	<b>11,5%</b>
- Dotation forfaitaire	1 038	1 007	1 006	-3,1%	-32	3,6%
- Dotation de solidarité urbaine	360	362	375	4,0%	15	1,3%
- Participations partenaires (EMS, CEA, REGION, AUTRES)	169	248	213	26,2%	44	0,8%
- Participations reçues (compte 74788: CAF )	1 567	1 614	735	-53,1%	-832	2,6%
- Compensations fiscales	778	839	854	9,8%	76	3,0%
- Autres	35	65	31	-10,1%	-3	0,1%
<b>► Produit des services (Chapitre 70)</b>	<b>1 103</b>	<b>1 377</b>	<b>1 163</b>	<b>5,5%</b>	<b>61</b>	<b>4,1%</b>
- Autres redevances et recettes diverses	220	251	199	-9,2%	-20	0,7%
- Redevances à caractère de loisirs	20	21	21	5,0%	1	0,1%
- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	804	979	865	7,6%	61	3,1%
- Autre produit des services (Concessions cimetièrre, locations diverses, etc...)	59	126	78	31,9%	19	0,3%
<b>► Autres produits de gestion courante (Chap. 75)</b>	<b>647</b>	<b>863</b>	<b>667</b>	<b>3,1%</b>	<b>20</b>	<b>2,4%</b>
- Revenus des immeubles	149	258	182	22,6%	34	0,6%
- Autres (compte 7588: )	498	606	485	-2,8%	-14	1,7%
<b>► Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)</b>	<b>467</b>	<b>485</b>	<b>460</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-7</b>	<b>1,6%</b>
<b>► Produits financiers (Chapitre 76)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>		<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>► Produits exceptionnels (Chapitre 77 et 78 )</b>	<b>202</b>	<b>699</b>	<b>1</b>	<b>-99,5%</b>	<b>-201</b>	<b>0,0%</b>
<b>Recettes de gestion</b>	<b>27 342</b>	<b>29 084</b>	<b>28 029</b>	<b>2,5%</b>	<b>687</b>	<b>100,0%</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>27 548</b>	<b>29 787</b>	<b>28 034</b>	<b>1,8%</b>	<b>486</b>	<b>100,0%</b>

## Distribution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2023



### ► *Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement*

Pour mémoire, par opposition aux opérations dites réelles, les opérations d'ordre n'entraînent ni encaissement, ni décaissement de trésorerie. Il s'agit d'écritures comptable. Les opérations d'ordre budgétaire font intervenir deux comptes budgétaires, l'un en dépenses l'autre en recettes, appartenant ou non à la même section du budget.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement du budget 2023 comportent deux chapitres de dépenses, dont la stricte contrepartie se retrouve en recettes d'investissement. Ils constituent ainsi l'autofinancement de la ville.

### Le Virement à la section d'investissement (Chapitre 023) : 63 K€

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement.

### Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 042) : 2 357 K€

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

### III. La section d'investissement

► *Vue d'ensemble de la section d'investissement*

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2023			
DEPENSES	BP 2023	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	244 000,00	179 654,62	423 654,62
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	228 450,00	71 682,05	300 132,05
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 065 803,00	446 861,99	1 512 664,99
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 529 500,00	388 953,30	2 918 453,30
201402 ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	5 007 731,28		5 007 731,28
201901 HALL DES SPORTS	1 500 000,00		1 500 000,00
201903 MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS	500 000,00		500 000,00
201904 ZS SCHWEITZER TRIBUNE VESTIAIRE	300 000,00	13 908,00	313 908,00
202102 SKATE PARK	-	7 598,45	7 598,45
202103 HOTEL DE POLICE	-	3 674,28	3 674,28
202104 TERRAIN CRIG	-	24 931,50	24 931,50
202105 FORUM	-	1 745,76	1 745,76
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>11 375 484,28</b>	<b>1 139 009,95</b>	<b>12 514 494,23</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 517 500,00		1 517 500,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES			-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000,00		4 000,00
<b>SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>1 521 500,00</b>	<b>-</b>	<b>1 521 500,00</b>
45... OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)			-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 896 984,28</b>	<b>1 139 009,95</b>	<b>14 035 994,23</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	-	-
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00		500 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 000,00</b>	<b>-</b>	<b>500 000,00</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 396 984,28</b>	<b>1 139 009,95</b>	<b>14 535 994,23</b>

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2023			
RECETTES	BP 2023	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 130 300,00		2 130 300,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00		1 500 000,00
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 630 300,00</b>	-	<b>3 630 300,00</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (auf 1068)	1 000 000,00		1 000 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALIS2S	-		-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 200,00		2 200,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-		-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-		-
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-		-
<b>SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>1 002 200,00</b>	-	<b>1 002 200,00</b>
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)			-
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 632 500,00</b>	-	<b>4 632 500,00</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	62 880,07		62 880,07
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 356 597,93		2 356 597,93
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00		500 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 919 478,00</b>	-	<b>2 919 478,00</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 487 680,90	-	15 487 680,90
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 039 658,90</b>	-	<b>23 039 658,90</b>

► *Les recettes réelles d'investissement hors équipement*

Les recettes réelles d'investissement hors subventions reçues s'établissent à 1 003 K€ au budget primitif 2023.

Elles se composent notamment:

- de 800 K€ au titre du FCTVA ;
- de 200 K€ au titre de la taxe d'aménagement;
- de 3 K€ pour des dépôts et cautionnements reçus ;

► *Une politique d'investissement soutenue*

Ainsi, après reprises des résultats de l'exercice 2022, la Ville peut proposer un montant de 11,38 M€ de nouvelles dépenses d'équipement au Budget Primitif 2023.

Les grandes enveloppes d'équipement 2023 (hors restes à réaliser), par secteurs d'intervention sont:

- Environnement, urbanisme, espace public : 2 624,1 K€ ;
- Education et enseignement : 5 280,8 K€ ;
- Culture, patrimoine, Vie sociale, jeunesse, sport et loisirs : 2 839,8 K€ ;
- Service public, sécurité et autres : 630,8 K€ ;

Le détail des projets d'investissement 2023 figure en annexe de la présente note.

► *Le financement des investissements*

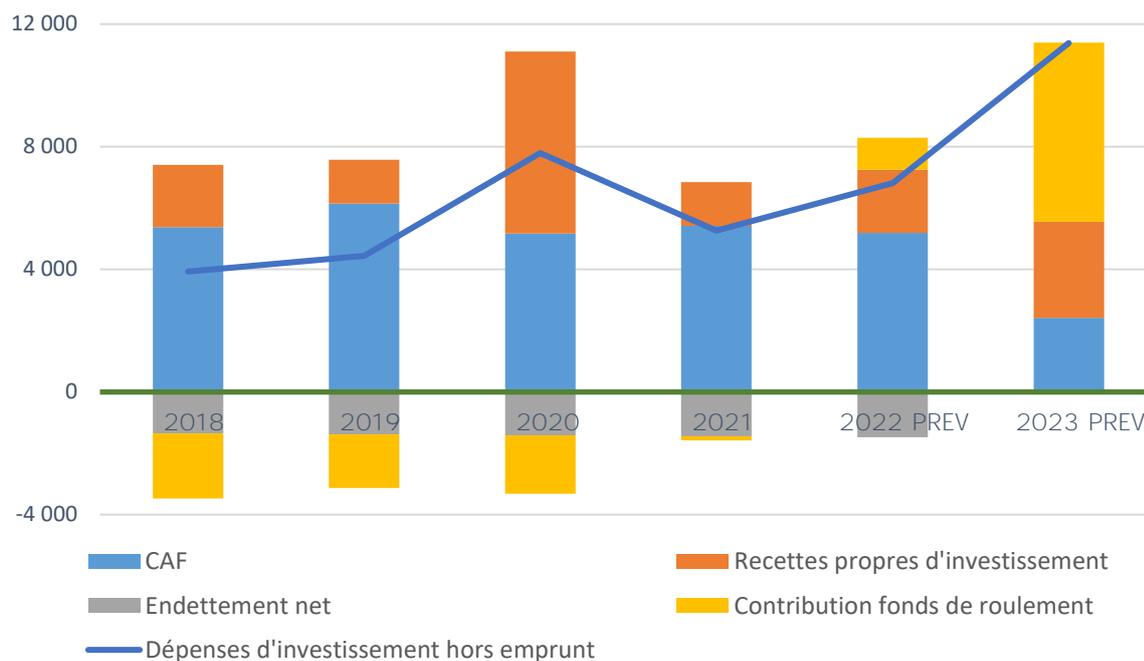
Grâce à de solides fondamentaux financiers, la ville est capable d'encaisser les répercussions de la crise et de garder le cap des investissements tout en maintenant des ratios de solvabilité de qualité. La stratégie pour financer les investissements sur les prochains exercices est claire. Elle consiste à trouver un équilibre entre autofinancement minimum, utilisation des réserves, recours à un emprunt ciblé et financements extérieurs des partenaires institutionnels témoignant de la qualité et de l'aspect fédérateur des projets structurants retenus. Au Budget Primitif 2023, les nouveaux investissements s'élèvent à 11 375 K€. Ils seront financés par :

▪ Épargne Brute (CAF)	2 419 K€
▪ Dépenses d'investissement hors équipement <sup>3</sup>	<u>- 1 522 K€</u>
▪ Autofinancement disponible pour investir	897 K€
▪ Autres recettes d'investissement (FCTVA, TA) <sup>4</sup>	1 003 K€
▪ Emprunt Éclairage Public (BP 2023)	1 500 K€
▪ Subvention sur projets	2 130 K€
▪ Utilisation réserve	<u>5 845 K€</u>
Enveloppe total nouveau projet	11 375 K€

Au total, 68 % (7,8 M€) de ces nouvelles dépenses d'investissement seront financées sur ressources propres, 19 % (2,1 M€) par des subventions et participations à percevoir, 13 % (1,5 M€) seront financés par emprunt.

<sup>3</sup> Principalement le remboursement en capital de la dette (1 515 K€)

<sup>4</sup> hors subvention sur projet



► *Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement*

Nous retrouvons en section d'investissement la contrepartie en recettes des dépenses d'ordre de fonctionnement, qui constitue ainsi l'autofinancement de la ville, à savoir :

**Le Virement de la section de Fonctionnement (Chapitre 021) : 63 K€**

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement.

**Opérations d'ordre de transferts entre sections (Chapitre 040) : 2 357 K€**

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Nous retrouvons également une inscription de 500 K€ en dépenses et en recettes sous le chapitre globalisé codifié 041, et intitulé mouvements d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de deux inscriptions prévisionnelles qui permettront de procéder aux écritures comptables nécessaires aux traitements des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés relatifs aux opérations d'investissement d'envergure.

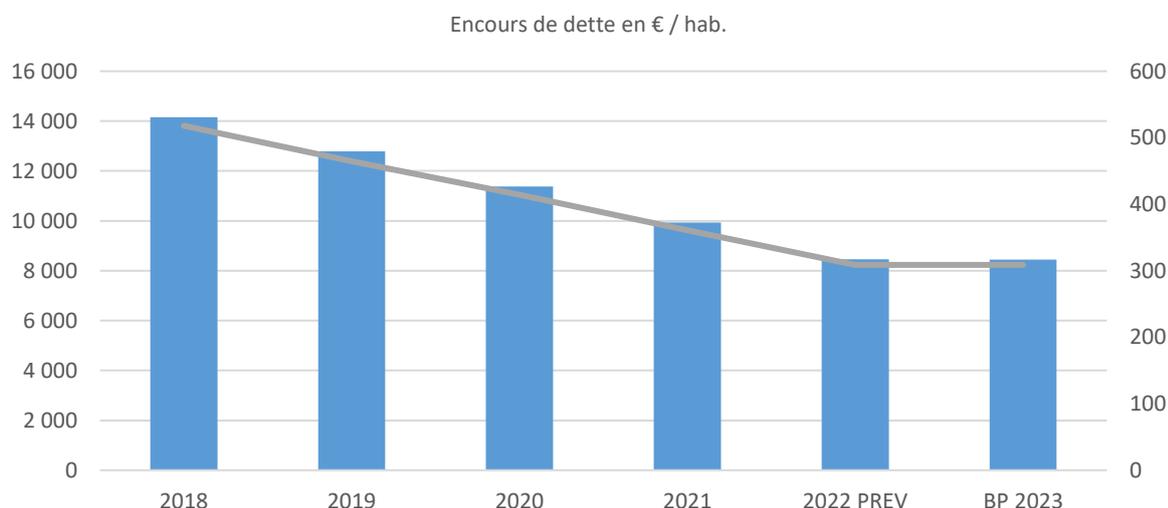
#### IV. La situation de la dette au 1er janvier 2023

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'intégralité de l'encours de dette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est classée A-1 en fonction des critères de la charte de bonne conduite (CBC) GISSLER, ce qui correspond au niveau le plus faible en matière de risque financier qu'une collectivité puisse rencontrer au niveau de la structure de sa dette. Il est composé de cinq emprunts, tous à taux fixes. Ces emprunts ont été contractés auprès de trois établissements bancaires différents et font apparaître un taux moyen de 3,78 % au 01/01/2023.

Référence	Etablissement bancaire	CRD au 01/001/2023	Montant initial du contrat	Indexation	CBC	Date de début	Date de fin
2/1213874	Caisse des Dépôts et Consignations	1 311 K€	3 205 K€	Taux fixe à 4,51%	A1	30/04/2012	01/02/2027
86/1217520	Caisse des Dépôts et Consignations	2 045 K€	5 000 K€	Taux fixe à 4,51%	A1	30/04/2012	01/04/2027
87/9060797	Caisse d'Epargne Grand Est Europe	1 583 K€	5 000 K€	Taux fixe à 4,85%	A1	30/09/2012	30/09/2027
88/1235278	Caisse des Dépôts et Consignations	1 499 K€	3 188 K€	Taux fixe à 3,92%	A1	28/02/2013	01/01/2028
89/MON506625EUR	Société de Financement Local	2 019 K€	4 375 K€	Taux fixe à 1,59%	A1	30/09/2015	01/10/2028
		<b>8 456 K€</b>	<b>20 768 K€</b>				

#### Profil d'extinction de la dette

La Ville s'est à nouveau désendettée en 2022. En effet, aucun emprunt n'a été réalisé. Le montant de la dette communale s'établit ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 8 456 K€ contre 9 931 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit – 1 475 K€ sur un an.



Ce montant correspond à un endettement par habitant de 309 € (Population Insee de 2022, soit 27 389 hbts). À titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants était de 1 006 € à la fin de l'exercice 2021. Celui des communes de + 10 000 habitants appartenant à un Groupement à Fiscalité Professionnelle Unique était de 963 € à la fin de ce même exercice 2021. Cela témoigne pour la Ville d'un endettement maîtrisé et adapté à ses capacités financières.

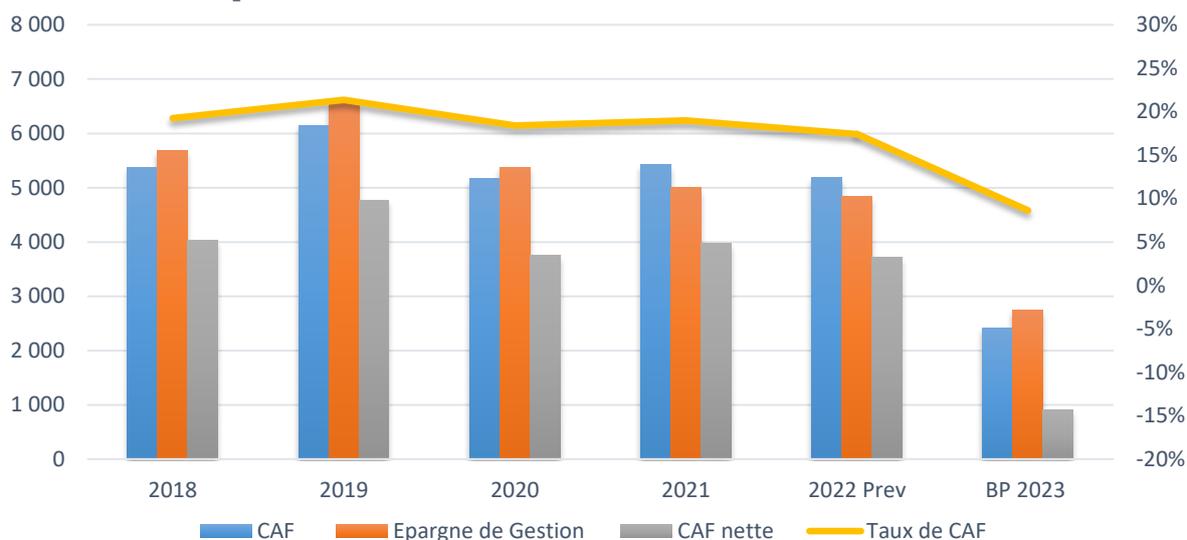
## V. Le tableau financier du budget primitif 2023

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022 Prév.	BP 2023
▶ Produit des services (Chapitre 70)	1 221	1 277	939	1 064	1 103	1 377	1 163
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	21 175	21 096	21 536	21 570	21 180	22 225	22 525
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 630	4 819	4 129	3 765	3 946	4 133	3 214
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	1 085	1 031	781	891	647	863	667
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	583	453	454	386	467	485	460
(a) ▶ <b>Recettes de gestion</b>	<b>27 695</b>	<b>28 677</b>	<b>27 838</b>	<b>27 676</b>	27 342	<b>29 084</b>	<b>28 029</b>
évol		3,5%	-2,9%	-0,6%	-1,2%	5,1%	-3,6%
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	4 896	4 894	5 021	5 094	5 729	5 835	6 777
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	<b>12 633</b>	<b>12 723</b>	<b>12 598</b>	<b>13 994</b>	14 443	<b>14 140</b>	<b>14 500</b>
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 371	4 444	4 780	3 545	4 397	4 236	3 967
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	108	69	60	48	80	36	50
(b) ▶ <b>Dépenses de gestion</b>	<b>22 008</b>	<b>22 131</b>	<b>22 458</b>	<b>22 681</b>	24 649	<b>24 248</b>	<b>25 294</b>
évol		0,6%	1,5%	1,0%	8,7%	6,9%	4,3%
(C) = (a) - (b) ▶ <b>Epargne de gestion</b>	<b>5 686</b>	<b>6 546</b>	<b>5 380</b>	<b>4 995</b>	2 694	<b>4 836</b>	<b>2 735</b>
évol		4,8%	15,1%	-17,8%	-7,2%	-46,1%	-3,2%
Produits financiers	4	4	4	3	4	4	4
Charges financières	553	501	448	392	385	336	311
(d) <i>Résultat financier</i>	-548	-497	-444	-389	-381	-332	-307
Produits exceptionnels	247	112	249	842	202	699	1
Charges exceptionnelles	8	10	20	29	38	13	10
(e) <i>Résultat exceptionnel</i>	238	102	230	813	164	686	-9
(f) = (c)+(d)+(e) ▶ <b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>5 376</b>	<b>6 150</b>	<b>5 165</b>	<b>5 419</b>	2 476	<b>5 191</b>	<b>2 419</b>
(g) = (f)-(e) <i>Capacité d'autofinancement courante</i>	5 138	6 049	4 936	4 606	2 312	4 504	2 428
(h) <i>Recettes définitives d'investissement</i>	2 029	1 421	5 940	1 423	2 019	2 063	3 133
(i) = (f) + (h) ▶ <b>Financement propre disponible</b>	<b>7 406</b>	<b>7 572</b>	<b>11 105</b>	<b>6 842</b>	4 496	<b>7 254</b>	<b>5 552</b>
(j) ▶ <b>Dépenses d'équipement brut</b>	<b>3 895</b>	<b>4 368</b>	<b>7 760</b>	<b>4 859</b>	10 533	<b>6 677</b>	<b>11 147</b>
(k) ▶ <b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>27</b>	<b>67</b>	<b>28</b>	<b>55</b>	200	<b>137</b>	<b>228</b>
(l) <i>Autres dépenses d'investissement</i>	7	4	3	351	46	5	7
(m) ▶ <b>Remboursement du capital de la dette</b>	<b>1 348</b>	<b>1 378</b>	<b>1 409</b>	<b>1 441</b>	1 480	<b>1 474</b>	<b>1 515</b>
(n) = (i)-(j)-(k)-(l)- (m) ▶ <b>Besoin / Capacité de financement</b>	<b>2 128</b>	<b>1 755</b>	<b>1 905</b>	<b>136</b>	-7 764	<b>-1 040</b>	<b>-7 345</b>
(o) ▶ <b>Emprunt souscrit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	7 383	<b>0</b>	<b>1 500</b>
(p) ▶ <b>Fonds de roulement au 1/1/n</b>	<b>15 094</b>	<b>17 221</b>	<b>18 977</b>	<b>20 882</b>	21 018	<b>21 018</b>	<b>19 978</b>
(q) = (n) + (o) ▶ <b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>2 128</b>	<b>1 755</b>	<b>1 905</b>	<b>136</b>	-381	<b>-1 040</b>	<b>-5 845</b>
(r) = (p) + (q) ▶ <b>Fonds de roulement au 31/12/n (= Résultat de clôture N du compte de gestion).</b>	<b>17 221</b>	<b>18 977</b>	<b>20 882</b>	<b>21 018</b>	20 637	<b>19 978</b>	<b>14 133</b>
<b>Restes à Réaliser Dépenses</b>						1 139	
<b>Restes à Réaliser Recettes</b>							
▶ <b>Excédent libre d'affectation</b>	<b>17 221</b>	<b>18 977</b>	<b>20 882</b>	<b>21 018</b>	20 637	<b>18 839</b>	<b>14 133</b>
▶ <b>Encours de dette au 1/1/n</b>	<b>15 507</b>	<b>14 158</b>	<b>12 780</b>	<b>11 372</b>	9 931	<b>9 931</b>	<b>8 456</b>
▶ <b>Endettement net de l'exercice</b>	<b>-1 348</b>	<b>-1 378</b>	<b>-1 409</b>	<b>-1 441</b>	5 903	<b>-1 474</b>	<b>-15</b>
▶ <b>Encours de dette au 31/12/n</b>	<b>14 158</b>	<b>12 780</b>	<b>11 372</b>	<b>9 931</b>	15 834	<b>8 456</b>	<b>8 441</b>
Endettement par /hab.	518	465	414	361	578	309	305
(s) = (f) - (m) ▶ <b>CAF nette</b>	<b>4 028</b>	<b>4 772</b>	<b>3 756</b>	<b>3 978</b>	996	<b>3 716</b>	<b>904</b>
(s) = (g) - (m) <i>CAF Courante nette</i>	3 789	4 671	3 527	3 165	832	3 030	913
(T) = (f) / RRF ▶ <b>Taux de CAF (CAF/ RRF)</b>	19%	21%	18%	19%	9%	17%	9%
Encours / RRF	51%	44%	40%	35%	57%	28%	30%
Encours/ CAF Encours/ CAF courante ▶ <b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,6</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,8</b>	6,4	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>
Capacité de désendettement (Avec CAF courante)	2,8	2,1	2,3	2,2	6,8	1,9	3,5

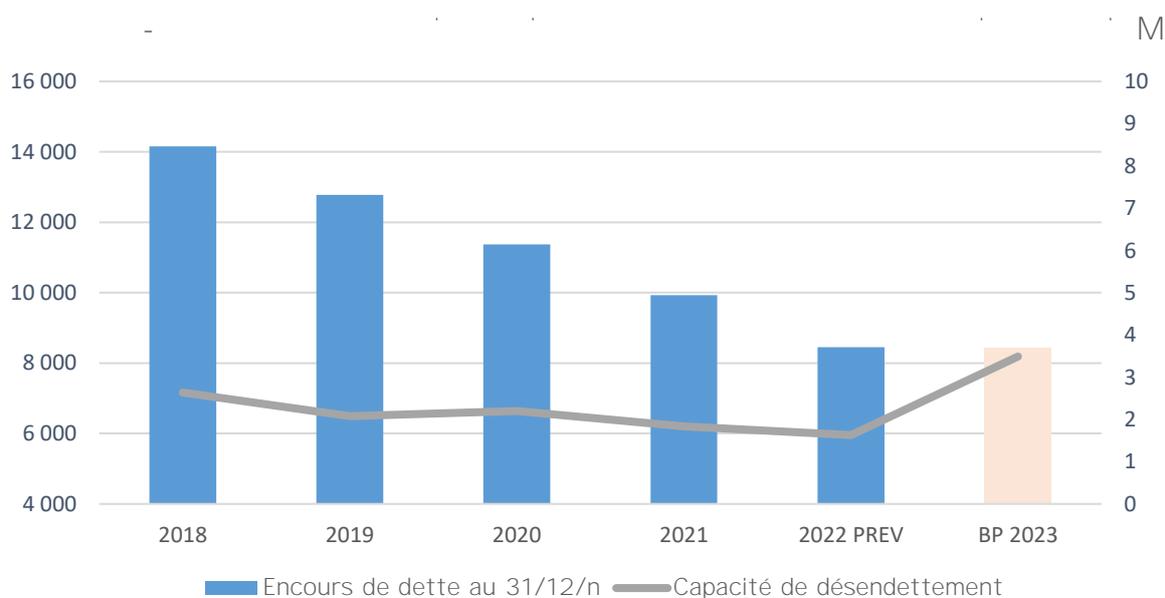
De budget à budget, les dépenses de gestion évoluent de + 645 K€ (+ 2,6 %) alors que les recettes de gestion progressent dans le même temps de 687 K€ (2,5 %). Ces deux évolutions conduisent à une progression de l'épargne de gestion de budget à budget (+ 42 K€) et à une quasi stabilisation de la CAF (-57 K€) qui se porte à 2 419 K€.

Néanmoins, cette évolution de budget à budget ne reflète pas la réalité de gestion attendue. Aussi, en considérant les évolutions entre le compte administratif prévisionnel 2022 et le Budget Primitif 2023, le constat est radicalement différent. En effet, les dépenses de gestion évoluent de + 1 046 K€ alors que les recettes de gestion diminuent dans le même temps de 1 055 K€.

Ces deux évolutions conjuguées produisent un effet ciseaux sensible et conduisent à une contraction importante de l'épargne de gestion (- 2 101 K€). La CAF connaît un mouvement similaire passant de plus de 5 000 K€ au CA 2022 à 2 419 K€ au BP 2023. Or, contrairement à une période qui apparaît comme révolue, il apparaît clairement que les dépenses réalisées sont de plus en plus proches du montant prévu, avec des taux de réalisation en dépense de fonctionnement de plus en plus élevés. Un mouvement identique s'amorce également du côté des recettes. Si ce constat traduit malheureusement une baisse des marges de manœuvre pour la Ville, il conduira néanmoins à gagner en sincérité et en lisibilité financière. Ce faisant, les conditions seront réunies pour permettre un pilotage plus fin des finances communales.



La capacité de désendettement prévisionnel ressort au budget primitif à 3,5 années (contre 1,9 an au CA 2022 provisoire et 6,4 années au BP 2022).



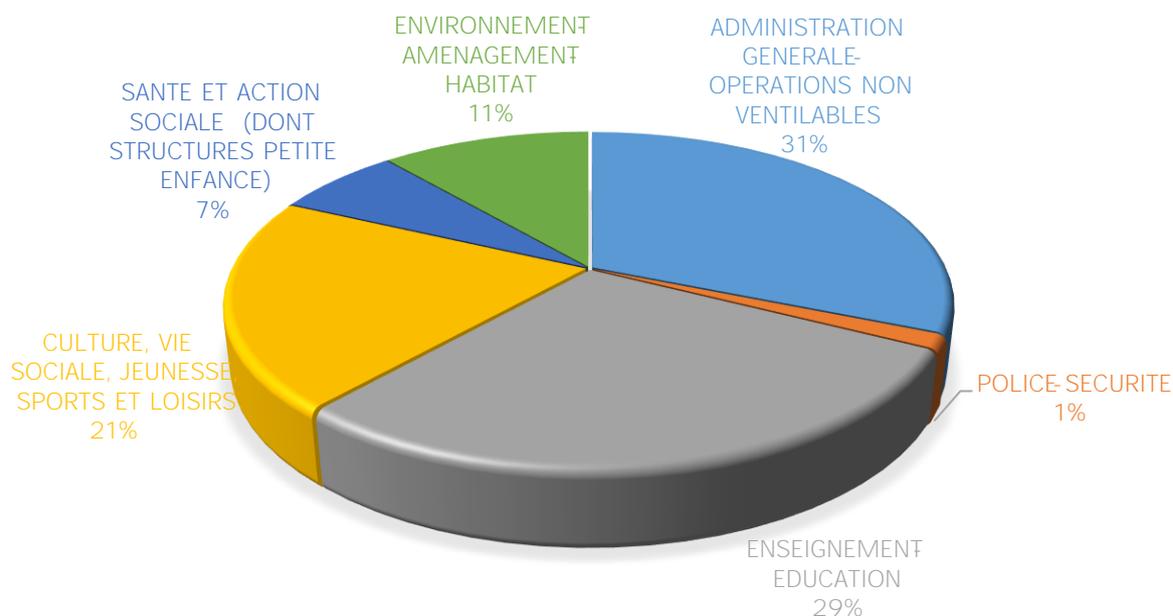
Grâce à de solides fondamentaux financiers, et malgré un décrochage indiscutable par rapport à la tendance passée, la ville sera capable d'encaisser, en 2023, les répercussions de la hausse des prix, tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse.

## VI. Présentation fonctionnelle du budget primitif 2023

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'article L 2312-3 du CGT prévoit que si le budget est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle. Aussi, la nomenclature fonctionnelle codifiée dans le tome 2 de la nomenclature budgétaire et comptable M 57, a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité. Contrairement à une approche de la comptabilité analytique, qui permet de dégager les coûts et les prix de revient de chaque service ou de chaque équipement, la nomenclature fonctionnelle permet uniquement de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget. Néanmoins, cette classification ne permet pas de refléter complètement les dépenses engagées par la collectivité sur certaines politiques publiques transversales, comme c'est le cas notamment des dépenses engagées par la collectivité sur la transition écologique du territoire.

Le graphique ci-dessous présente la distribution des dépenses réelles du Budget primitif 2023 (fonctionnement et investissement) suivant la nomenclature fonctionnelle telle que prévu par la M 57.

Distribution des dépenses réelles du BP 2023<sup>5</sup> par fonction



<sup>5</sup> Hors restes à réaliser et reprise anticipée des résultats 2022

## ANNEXES

► *État détaillé des propositions d'investissement 2023 :*



**BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2023**

		B.P. 2023	
		Dépenses	Recettes (sub.)
<b>1) ENVIRONNEMENT -URBANISME-ESPACE PUBLIC</b>	<b>En K€ ...</b>	<b>2 493,3 K€</b>	<b>300,0 K€</b>
<b>ENVIRONNEMENT- TRANSITION ECOLOGIQUE</b>			
- Modernisation Eclairage public		1 500,0	300,0
- Rénovation énergétique des bâtiments (( Contrat de Performance Energétique)		250,0	
- Autres investissements du Contrat de Performance Energétique		84,0	
- Végétalisation des cours d'école		152,0	
- Gymnase des Vignes: réfection toiture + isolation		140,0	
- Frais d'études TEPCV		20,0	
- Subvention d'équipement aide environnement		40,0	
- Matériel et travaux de renaturation		10,0	
- Frais d'études et travaux espaces verts (dont 7 K€ pour la plantation d'arbres)		14,0	
- Création de 10 puits aux jardins familiaux		20,0	
- Mise en place de systèmes d'arrosage automatique		5,0	
- Création d'un jardin pédagogique petite enfance (école ménagère)		15,0	
- Audits énergétiques, études et divers (dont sub équip. articuliers)		19,6	
- Matériel pour fleurissement		2,0	
<b>URBANSIME ET ESPACE PUBLIC</b>			
- Projet installation bornes de sécurité relevables allée Mitterrand		70,0	
- Création d'aires d'ébats pour les chiens		20,0	
- Travaux voirie (nids de poules) + réfection entrée parking temple		16,0	
- Mobilier urbain		35,0	
- Autres travaux terrains, enrobés		10,0	
- Mobilier urbain (SEV)		12,0	
- Réserve acquisitions foncières		36,5	
- Autres		0,7	
<b>AUTRES</b>			
- Cheptel et autres immobilisations pour le parc Friedel		5,5	
- Equipement intervention cimetière central		16,0	
<b>2) ENSEIGNEMENT-EDUCATION</b>	<b>En K€ ...</b>	<b>5 280,8 K€</b>	<b>1 760,3 K€</b>
- Nouvelle école élémentaire Libermann		5 007,7	1 726,3
- Réfection plancher EM Sud		24,5	
- Travaux insonorisation salle de classe EM Libermann		4,0	
- Matériels, mobiliers et équipements ludiques ou pédagogiques pour écoles et périscolaires (dont 11 K€ pour l'installation de 2 classes réglables).		32,3	
- Matériels entretien écoles		10,0	
- Installations diverses écoles(dont stores intérieures pour 10 classes).		19,6	
- Autres Matériels et Mobiliers ( Laep Grenier et Muhlegel)		5,8	
- Matériels restauration scolaire		52,0	
- Mobilier médecine scolaire et mobilier ergonomique pour les enseignants		2,8	



		B.P. 2023	
		Dépenses	Recettes (sub.)
<b>3) CULTURE, PATRIMOINE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS</b>	<b>En K€ ...</b>	<b>2 894,6 K€</b>	<b>70,0 K€</b>
<b>Intervention culture et patrimoine</b>			
- Subvention mise en valeur du patrimoine		25,0	
- Subvention équipement associations culturel et Vulcania (instruments de musique)		52,8	
<b>Infrastructures sportives</b>			
- Hall des sports		1 500,0	
- Tribunes SCHWEITZER FAIG		300,0	
- Gymnase des Vignes (réfection du plateau sportif extérieur)		50,0	
- Stade Schweitzer, mise en place de contrôle d'accès sur les bâtiments		50,0	
- CS Lixenbuhl, mise en place de rideaux de séparation en salle de hand		25,0	
- Gymnase du parc, mise en place de protections murales pour le judo		12,0	
- Subvention d'équipement pour les associations sportives		48,5	
- Autres dépenses installations sportives		3,0	
- Skate Park			70,0
<b>Jeunesse et autres et investissements</b>			
- Maison de la Jeunesse et des Associations		500,0	
- Renouvellement des aires de jeux (programme pluri annuel)		80,0	
- Equipements ludiques aires de jeux (enveloppe annuelle)		5,0	
- Equipements Centre Socio-Culturel		3,0	
- Subvention d'équipement Assistantes Maternelles		19,5	
- Autres		0,8	
<b>Autres et investissements récurrents</b>			
- Enveloppe annuelle étude et travaux maintenance- bâtiments		35,0	
- Travaux divers terrains		5,0	
<b>4) SERVICE PUBLIC ET AUTRES</b>	<b>En K€ ...</b>	<b>706,8 K€</b>	<b>0,0 K€</b>
<b>Sécurité</b>			
- Schéma directeur du numérique: optimisation et renforcement de la vidéo protection		35,0	
- Equipements et matériels police municipale		6,5	
<b>Equipement des services (autres)</b>			
- Schéma directeur du numérique (dont 50 K€ pour un projet de gestion relation citoyen et 50 K€ pour la poursuite de la mise en œuvre du plan de sécurisation - cyber sécurité)		104,0	
- Nouvelles technologies de l'information: Renouvellement du parc et maintien potentiel logiciel		190,0	
- Acq. de véhicules, matériel roulant et machines outils (parc véhicules Ville avec l'acquisition en 2023 d'un nouveaux tracteur pour 65 K€)		101,0	
- Acq. de véhicules, matériel roulant et machines outils pour les espaces verts (parc véhicules Ville avec l'acquisition en 2023 d'un nouveaux tracteur pour 65 K€)		70,0	
- Acq. de matériels pour les équipes techniques (équipe technique)		17,0	
- Acq. de matériels et Installations Techniques ( atelier électrique)		35,0	
- Acq. de matériels et Installations Techniques pour les équipes techniques ( équipe manifestation)		36,0	
- Equipements et mobiliers pour les services administratifs (mobiliers et installations ergonomiques RH)		27,0	
- Equipements et mobiliers pour les services administratifs (équipement archives)		3,5	
- Equipements et matériels moyens généraux		31,8	
- Frais d'insertion opération d'investissement (compte 2033)		30,0	
- Autres		20,0	
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>2 130,3 K€</b>	

Accusé de réception en préfecture 2 130,3 K€  
067-216702183-20230325-DL230313-LR01-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

<b>INSCRIPTIONS BUDGETAIRES LIEES A LA DEMARHE ENVIRONNEMENTALE</b>	
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023</b>	
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
Subvention droit privé : aide à l'achat des vélo à asisstance électrique	40 000 €
Frais d'étude : état des lieux biodiversité / forum de l'ill	20 000 €
Installation matériel outillage technique : ruches au fort uhrich	5 000 €
Travaux de renaturation : achat et plantation de jeunes plants autochtones pour nature en ville	5 000 €
Entretien réparations bâtiments - Energie	12 000 €
<b>ESPACES VERTS</b>	
Puits jardins familiaux	20 000 €
Fourniture et plantation en régie d'arbres et arbustes	7 000 €
Jardins pédagogique école ménagère	15 000 €
Végétalisation des cours d'écoles	152 000 €
<b>ENERGIE</b>	
Subventions aux particuliers pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	600 €
Etude énergétique C HDV	5 000 €
Audits énergétiques	10 000 €
CPE 2015-2023 : P3 GTC	12 000 €
CPE 2015-2023 : Marché à bons de commande	6 000 €
CPE 2023-2031 améliorations : travaux chaufferies hors mini RC et PV	60 000 €
PPI Rénovation énergétique : affectés au CPE pour les mini RC et PV	250 000 €
Réfection Toiture et isolation Gymnase des Vignes	140 000 €
<b>ELECTRICITE</b>	
Rénovation EP	1 500 000 €
Retrofit 1 salle de classe EM Libermann	1 500 €
<b>PARC AUTOMOBILE</b>	
Renouvellement de la Flotte (véhicules gaz ou électriques)	100 000 €
<b>TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT</b>	<b>2 361 100 €</b>

**INSCRIPTIONS BUDGETAIRES LIEES A LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023****DEVELOPPEMENT DURABLE**

Prestations de service : asapistra, ISO 14001, sorties natures	17 000 €
Valorisation des déchets verts (benne verte)	6 700 €
Subventions de fonctionnement aux associations	5 000 €
Mobilité durable (navette électrique)	44 500 €
Contrat de prestation de service : collecte des déchets bacs jaunes, essuie-mains, déchets spéciaux ISO 14001	14 000 €

**ENERGIE**

AMO CPE	7 500 €
Bois granulés	5 000 €
Entretien réparations bâtiments - Energie	12 000 €

**DIRECTION DE L'EDUCATION**

Carte énergétique des écoles	Régie
Fresque climat kids	Régie
Végétalisation cours EE et EM Centre + EE Nord	152 000 €
Jardin partagé assistantes maternelles et enfants RPE et crèche familiale	200 €
Service tout inox - fin des barquettes plastiques alimentaires depuis 7 novembre 2022	Régie

**MOYENS GENERAUX**

Achat de fournitures de qualité environnementale	5 000 €
Achat de denrées en circuit court	3 000 €
Achat jus de pommes/circuit court ( association locale )	1 500 €

**DIRECTION DES SOLIDARITES**

Jardin partagé avec Habitat de l'III	Régie
Utilisation de vaisselle réutilisable sur la Fête des Peuples	Régie
CIJ: sensibilisation à l'écologie en partenariat avec le foyer Notre Dame	Régie
CME: installation de nichoirs dans toute la ville (budget 2022 pour l'achat de nichoirs)	Régie
CME: travail et restitution sur la charte verte des enfants	100 €

**COMMUNICATION**

Surcoût papier recyclé dans Infograff	15 000 €
---------------------------------------	----------

**RESSOURCES HUMAINES**

Poste de chargé de mission transition écologique et ferme urbaine	50 000 €
---	----------

**TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT****338 500,00**

Accusé de réception en préfecture  
067-216702183-20230325-DL23-013-00015  
Date de réception préfecture : 30/03/2023

<b>INSCRIPTIONS BUDGETAIRES LIEES A LA DEMARCHE CULTURE ET ANIMATIONS</b>	
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023</b>	
<b>SUBVENTIONS</b>	
Subvention Vulcania (instruments de musique)	8 800 €
<b>TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT</b>	<b>8 800 €</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023</b>	
<b>SPL L'ILLIADE</b>	
Subvention	1 900 000 €
<b>DIRECTION DE L'EDUCATION</b>	
Programme d'activités et Parcours sur Temps Scolaire (PAPSTS)	23 000 €
Salon de l'album jeunesse	8 800 €
Soirée de cloture périscolaire	730 €
Saint Nicolas	1 750 €
Grande lessive	250 €
<b>DIRECTION DES SOLIDARITES</b>	
Ateliers de médiation culturelle : musique, artistique, danse urbaine	3 000 €
Animation du quartier : manifestations culturelles et festives	4 000 €
Fête des Peuples	10 800 €
<b>ANIMATION</b>	
Conception, mise en œuvre et suivi des animations	217 000 €
<b>SUBVENTIONS</b>	
Subventions associations culturelles	50 400 €
<b>MANIFESTATION</b>	
Logistique des animations	33 500 €
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
Service animation	93 000 €
Service manifestation	328 000 €
<b>TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 674 230 €</b>

► Ratios financiers du BP 2023 (maquette budgétaire M14)

Informations financières - ratios (Pop INSEE= 27 839 hbts)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population (5)	<b>933 €</b>	1 232 €
2	Produit des impositions directes / population	<b>615 €</b>	687 €
2bis	Produit net des impositions directes( Avec AC +DSC) /population	<b>822 €</b>	902 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population (5)	<b>1 022 €</b>	1 440 €
4	Dépenses d'équipement brut / population (4)	<b>446 €</b>	317 €
5	Encours de dette / population	<b>309 €</b>	1 006 €
6	DGF / population	<b>50 €</b>	201 €
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement (2) (5)	<b>56,7%</b>	62,3%
9	Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF (2) (5)	<b>96,8%</b>	92,6%
10	Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement (2) (5)	<b>43,6%</b>	22,0%
11	Encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement (2) (5)	<b>30,2%</b>	69,9%

D'un point de vue méthodologique, les moyennes nationales de la strate indiquées correspondent aux valeurs publiées dans le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales intitulé « Les finances des collectivités locales 2022 ». Ce rapport est rédigé sous l'égide du Comité des Finances Locales, instance officielle institué par l'article L. 1211-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce comité est notamment chargé de rédiger un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales (article L. 1211-4 du CGCT. Les données sont établies à partir des Comptes de Gestion 2021 (dernières valeurs connues) des Communes de 20 000 habitants à moins de 50 000 habitants (Annexe 5 du rapport 2022 de l'OFL- page N°163).

A titre d'information complémentaire, en ajoutant le compte 204 (subventions d'investissement versées, 300 K€ en 2023), le ratio 10 qui exprime le montant des dépenses d'équipement brut par habitants, serait de 457 €/hab. Sur ce compte, nous retrouvons notamment au BP 2023, le montant des subventions qui seront allouées dans le cadre de la politique patrimoniale ou encore les subventions versées pour l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux.

Enfin, il est précisé que pour la détermination des montants de dépenses ou recettes réelles de fonctionnement à retenir pour le calcul des ratios, les reversements de fiscalité liés au FNGIR et aux différents fonds de péréquation horizontale sont comptabilisés en moindres recettes. Ainsi, pour la Ville, le montant du reversement au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, mécanisme de péréquation horizontale), soit 50 K€ au BP 2023, est donc retranché des dépenses et des recettes.